



SESSION
03/06/2024

Envoyé en préfecture le 04/06/2024
Reçu en préfecture le 04/06/2024
Publié le
ID : 007-210703195-20240603-DELIB2024_063-DE

DÉPARTEMENT DE L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT DE PRIVAS

COMMUNE DE LE TEIL

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Exercice : 29 L'An Deux Mille Vingt Quatre, le trois juin dans la salle Caravane Monde, à 18 heures, le
Présents : 21 Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur convocation en
Absents : 8 date du 28 mai 2024 et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.
Votants : 27
Présents (21) : MM. Bayle, Bornes, Buard, Chabaud, Chezeau, Faure-Pinault, Galiana, Gleyze, Griffé, Guillot, Jouve, Laville, Lorenzo, Mazellier, Mazeyrat, Michel, Noël, Peverelli, Segueni, Tolfo, Valla.
Pour : 26
Abstention : 1 Excusés avec pouvoir (6) : M. Boukal (pouvoir à Mme Segueni), M. Dersi (pouvoir à M. Jouve), Mme Diatta (pouvoir à Mme Tolfo), Mme Garraud (pouvoir à Mme Mazellier), Mme Heyndrickx (pouvoir à M. Chezeau), M. Vallon (pouvoir à Mme Valla).
Opposition :
Excusées sans pouvoir (2) : Mme Gaillard, Mme Keskin.
Quorum : 15
Secrétaire : Mme Tolfo

Objet : Demande de financement à l'État au titre de la Dotation Politique de la Ville 2024

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 ;

Vu le décret n°2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) dans les départements métropolitains ;

Vu le Contrat de Ville « Engagements quartiers 2030 » approuvé par délibération n°2024-045 du 8 avril 2024 et signé le 12 avril 2024 avec l'État, le Conseil départemental de l'Ardèche et la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ardèche ;
Considérant la volonté de l'État d'apporter à la commune un soutien renforcé aux projets s'inscrivant dans les objectifs du Contrat de Ville et concourant notamment à l'encouragement à des pratiques durables et écologiques dans les QPV et à la redynamisation des deux quartiers prioritaires par la rénovation du bâti ;

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,

DÉCIDE de solliciter l'aide de l'État à hauteur de 272 414 € pour un cofinancement, dans le cadre de la Dotation Politique de la Ville des actions et projets suivants :

- Installation de parkings à vélos dans les deux QPV « Cœur de Ville » et « Sud Avenir » ;
- Végétalisation des cours d'écoles dans les deux QPV ;
- Relocalisation et aménagement France Services – maison des associations en QPV ;
- Redynamisation commerciale du QPV « Cœur de Ville » ;
- Réhabilitation participative de l'îlot Marceau, QPV « Cœur de Ville » ;
- Végétalisation et amélioration du cadre de vie rue Kléber, QPV Cœur de Ville ;
- Ateliers dans les QPV et aménagement de la salle de la Violette, QPV Sud Avenir.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Olivier PEVERELLI

Certifié exécutoire



Le Secrétaire de séance,

Pascale TOLFO

N° 63